

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme

Nom : VREEKE

Prénoms : Eric

Profession ou qualité : Vice-Président

Adresse : 10 rue du Rosier

03220 TRETEAU

Association : PETANQUE TRETEAUTOISE

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : stade municipal Jean MONNET 03220 TRETEAU

Du : 08/10/2022 à 10 heure(s) 00

Au : 08/10/2022 à 23 heure(s) 59

et Du : à .. heure(s) ..

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : CONCOURS DE PETANQUE

Fait à : TRETEAU

Le : 07/09/2022

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° 2022-20

Le Maire de TRETEAU

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : M. VREEKE Eric

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 08/10/2022 à 10 heure(s) 00

au : 08/10/2022 à 23 heure(s) 59

du : à .. heure(s) ..

au : à .. heure(s) ..

à (5) : stade municipal Jean MONNET 03220 TRETEAU

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 08/09/2022

Le Maire,
Arnaud DELIGEARD



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie